

Comité de pilotage

ENS des zones humides de Ranchal

Compte-rendu de la réunion du 18/03/2021

Membres présents :

- Patrick BARREAUX (Mairie de Ranchal – conseiller municipal)
- Rémi CHABERT (Arthropologia – chargé d'études naturalistes)
- Nicolas CHAVEROT (CD69 – chargé d'études ENS et patrimoine naturel)
- Jean-Louis COST-CHAREYRE (habitant de Ranchal)
- Constance D'ADAMO (CEN RA – chargée de mission)
- Didier DAILLY (FDCRML – ingénieur coordinateur du service technique)
- Jacques DE BUSSY (Mairie de Ranchal – Maire)
- Marie-Claire DUBOUIS (Mairie de Cours – Maire déléguée de Thel)
- Daphné DUMAZEL (CD69 – chargée d'études ENS et patrimoine naturel)
- Antoine DUPERRAY (CD69 – conseiller départemental)
- Sylvain GARCIA (Roannaise de l'eau – technicien de rivières)
- Marie-Bernadette GARDIN (Mairie de Ranchal – conseillère municipale)
- Yves GARNIER (FNE – botaniste)
- Aurélien LABROCHE (CBNMC – chargé de mission flore et habitats)
- Olivier LONGIN (Agriculteur)
- Adélaïde MORETEAU (Mairie de ranchal – service civique)
- Jean-Luc PERRIER (Mairie de Ranchal – 3^{ème} adjoint au Maire)
- Sandra PRADIER (CD69 – chargée de projets forêt et filière bois)
- Ghislaine SUCHET (Mairie de Ranchal – 2^{ème} adjointe)
- Luc TISSOT (Roannaise de l'Eau – technicien de rivières)
- Jérémy VAUCHER (FDP69 – chargé d'études)
- Dorine VIAL (CEN RA – chargée de projet)

Membres excusés :

- Colette DARPIN (CD69 – vice-présidente)
- Didier FOURNEL (CD69 – conseiller départemental)
- Lydia LAURENT (COR – chargée de mission biodiversité)
- Fabrice VERDEJO (Chambre d'agriculture – chargé de territoire Ouest Rhodanien)

Ordre du jour :

- Tour d'horizon de l'espace naturel sensible des zones humides de Ranchal :
 - Présentation de la politique ENS du Département du Rhône
 - Présentation du contrat territorial Rhins Rhodon Trambouzan
 - Présentation de l'inventaire flore et végétations mené par le Conservatoire botanique national du Massif Central
 - Présentation de l'inventaire zones humides mené par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et retours d'expériences d'actions de gestion



Cf diaporama de la réunion. Ne sont repris dans ce compte-rendu que les éléments ayant fait l'objet de discussion en séance.

Jacques DE BUSSY, maire de Ranchal, introduit la réunion en indiquant que pour préserver la biodiversité localement, il faut aller au-delà des orientations et règlement du plan local d'urbanisme. Cela doit se mettre en œuvre par des actions concrètes, et la préservation de l'espace naturel sensible « zones humides de Ranchal » en fait partie.

Par ailleurs, la commune a répondu à l'appel à projet de l'OFB pour mettre en œuvre un Atlas de la biodiversité communale, grâce au concours de la FDCRML. Cela permettra de financer des pistes d'actions concrètes pour la préservation de la biodiversité, y compris la nature dite ordinaire.

1. Présentation de la politique ENS du Département du Rhône

Nicolas CHAVEROT présente la politique départementale des espaces naturels sensibles. Jacques DE BUSSY l'interroge sur les divers intérêts de la biodiversité. Nicolas CHAVEROT cite le rapport de l'IPBES (la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) qui indique que la nature fournit, gracieusement, de multiples « services écosystémiques », fondamentaux à la survie des populations humaines : la régulation des processus environnementaux (épuration de l'eau, de l'air, la pollinisation, création et maintien d'habitats...), la fourniture de matériaux, de ressources alimentaires, d'énergie mais aussi de nombreux apports immatériels (culture, paysage, identité...). Or, actuellement, ces services se voient menacés par trois principales dégradations : l'érosion des sols, de la biodiversité, et le changement climatique. Agir localement, à l'échelle d'une commune, pour préserver la diversité des milieux et des espèces en place, sert l'intérêt général à plus grande échelle.

2. Présentation du contrat territorial Rhins Rhodon Trambouzan

Sylvain GARCIA présente le contrat territorial Rhins Rhodon Trambouzan, les intérêts des zones humides de Ranchal, véritable château d'eau de tête de bassin versant, et les actions engagées ou prévues par le contrat.

Il indique que le SYRRTA a fusionné en 2020 avec la Roannaise de l'Eau, ils n'ont plus de locaux au Lac des Sapins, les bureaux sont centralisés à Roanne.

Jacques DE BUSSY souhaiterait obtenir un contact pour échanger à propos des problèmes sur les cours d'eau. Sylvain GARCIA précise que dans le précédent contrat territorial, il y avait peu d'actions sur les têtes de bassin versant, expliquant leur faible présence localement. Dans le nouveau contrat 2019-2024, les têtes de bassin versant sont identifiées comme zones enjeux et des actions sont prévues.

Sandra PRADIER s'interroge sur la manière dont les propriétaires sont associés, et convaincus, par l'action de suppression des résineux sur bande de 10 mètres le long des cours d'eau. Sylvain GARCIA répond que les propriétaires sont démarchés afin de signer une convention, où l'on explique que les résineux ne sont pas des essences particulièrement adaptées en ripisylve. La Roannaise finance le débardage. Sandra PRADIER indique qu'un équilibre feuillus/résineux pourrait être trouvé, à étudier au cas par cas.

3. Présentation de l'inventaire flore et végétations mené par le Conservatoire botanique national du Massif Central

Aurélien LABROCHE présente l'inventaire de la flore et des végétations de l'ENS qu'il a réalisé durant 3 jours de terrain entre juin et août 2020, dans le cadre d'une convention avec le Département sur les sites des Petites Fayes, la Luire, Polcy, Croix bleue et Croix de fer. Ranchal se trouve en limite des influences atlantiques et montagnardes, se situe en altitude, ce qui confère à sa flore une grande originalité, outre son substrat granitique acide, supportant de nombreuses zones humides.



Huit espèces remarquables sont connues dans le secteur, mais seulement trois ont été revues récemment, les cinq autres sont « présumées disparues ».

Nicolas CHAVEROT demande à ce que l'on précise en quoi les sphaignes sont importantes par rapport aux tourbières. Aurélien LABROCHE explique que les sphaignes se développent en milieux humides à la faveur des sols gorgés d'eau, elles croissent de manière continue, accumulant leur propre matière organique. Elles contribuent alors à la formation des tourbières, milieu pauvre en éléments nutritifs car la matière organique s'accumule mais ne s'y dégrade que très peu, en raison du froid et de l'humidité. Les sphaignes elles-mêmes acidifient leur milieu. Elles sont dépourvues de racines et de tissus conducteurs, mais peuvent retenir jusqu'à 25 fois leur poids en eau. Sur Ranchal, on compte une douzaine d'espèces de sphaignes. Par le passé, la tourbe était exploitée pour servir de combustible.

Jean-Louis COST-CHAREYRE demande pourquoi certains vallons n'ont pas été étudiés. Aurélien LABROCHE informe qu'Yves GARNIER, botaniste féru du Beaujolais, a pu le conseiller et l'aider à flécher les secteurs les plus pertinents pour réaliser un inventaire sur trois jours seulement. M. COST-CHAREYRE propose que soit prospecté à l'avenir le vallon du Col des Escorbans jusqu'au Reins. Aurélien LABROCHE indique qu'il sera de retour sur le secteur en 2021 pour étudier spécifiquement les mousses et se penchera sur la question.

Jean-Luc PERRIER demande ce qu'il en est des étangs. Aurélien LABROCHE explique que ce ne sont pas forcément des milieux prioritaires à étudier, les zones humides étant plus riches en biodiversité.

Jacques DE BUSSY interroge les intervenants sur la notion d'« espèce remarquable » et l'intérêt de les protéger en particulier. Aurélien LABROCHE explique que ces espèces sont ainsi identifiées en raison de leur rareté et de leur niveau de protection, classés selon différents statuts. Nicolas CHAVEROT précise que cela est aussi déterminé par les dynamiques de population (notamment pour la faune), et les aires de répartition (lieu de vie) des espèces, qui peuvent se réduire en raison de la fragmentation des habitats, l'urbanisation, le changement climatique... C'est de fait un jugement de valeur porté sur les espèces. Aurélien LABROCHE explique qu'il est essentiel de préserver le maximum des stations d'espèces remarquables, afin de conserver une diversité génétique des populations suffisante pour les maintenir. Si les stations d'une espèce remarquable du Beaujolais viennent à disparaître, c'est tout un pan de la diversité de cette espèce que l'on perd, d'un point de vue génétique, car ladite espèce s'était adaptée aux conditions locales. Aujourd'hui, il faut prendre garde, car la biodiversité s'érode sur tous les fronts, et des populations d'espèces jusqu'alors considérées comme communes se voient menacées. De l'intérêt de connaître la biodiversité en place localement, ce pour quoi l'Atlas de la biodiversité communale est un bon outil.

Daphné DUMAZEL renchérit : l'échelon communal est primordial pour inscrire le respect et la préservation de la biodiversité à différentes échelles.

Didier DAILLY évoque le cas de la Bécasse des bois, inventoriée par la FDCRML. Cette espèce, exclusivement forestière pour sa reproduction, est devenue très rare dans le secteur : on constate une remontée altitudinale des populations, concentrées sur le Mont Saint-Rigaud et la commune de Ranchal, où 25 à 30 contacts ont pu être réalisés en une soirée (soit 7 ou 8 individus)

4. Présentation de l'inventaire zones humides mené par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et retours d'expériences d'actions de gestion

Constance D'ADAMO présente l'inventaire des zones humides qu'elle a réalisé durant l'été 2020, dans le cadre du contrat territorial du SYRRTA, notamment sur la partie sud de la commune, puis présente des exemples d'actions possibles pour restaurer des zones humides. La méthodologie du CEN RA, qui consiste à définir des enjeux et des objectifs par site, est présentée.

Aurélien LABROCHE se demande si des données sur les chiroptères sont connues, car il a pu en observer lors de son passage (Barbastelles, Oreillards et Pipistrelles). Le CEN RA ne dispose pas de données mais il se peut que FNE fasse prochainement un inventaire sur le secteur. Yves GARNIER indique qu'un inventaire est en cours pour les papillons.



Nicolas CHAVEROT annonce qu'une sortie botanique grand public est prévue cet été avec le CBNMC, pour présenter ce que l'on connaît et ce que l'on peut faire pour préserver la biodiversité floristique locale. Plus d'informations seront envoyées prochainement.

Concernant la faune, Jérémy VAUCHER complète et indique que la Truite fario et le Chabot sont présents sur les têtes de bassins versant. En revanche, l'Ecrevisse à pieds blancs n'a plus été contactée, probablement en raison de la présence de l'Ecrevisse américaine, exotique envahissante. Il précise qu'en 2020, le Reins a subi la plus grosse sécheresse jamais enregistrée jusqu'alors, dépassant 1976 ou 2003, et en cela, les retenues collinaires et les plans d'eau fragilisent la ressource en eau.

Rémi CHABERT indique que, dans le cadre d'une convention avec le Département, des relevés seront faits en 2021 pour inventorier les orthoptères (sauterelles, grillons et criquets), en particulier sur les zones humides, à partir de juin et jusqu'à la fin de l'été.

Jacques DE BUSSY exprime la difficulté, au niveau local, d'agir en relation avec toutes ces données d'inventaires et conformément à ce qu'impose la loi. Il évoque le cas de la réfection d'un ouvrage d'art au-dessus du Reins, pour lequel la commune s'est astreinte à respecter le formalisme demandé par la loi sur l'eau. Jérémy VAUCHER approuve : les travaux en lit mineur des cours d'eau nécessitent de passer, a minima si l'ouvrage impacte moins de 100 mètres du cours d'eau, par un dossier de déclaration loi sur l'eau et il est alors obligatoire de réaliser un prélèvement piscicole pour évaluer les enjeux du projet.

Jacques DE BUSSY souhaiterait pouvoir obtenir un soutien technique de la part des acteurs de la gestion des espaces naturels, afin de mieux appréhender cette lourdeur administrative à l'aide d'interlocuteurs techniques. Nicolas CHAVEROT indique que c'est tout l'intérêt de ce type de rencontre, que de trouver un espace de dialogue pour faire le lien avec les services de l'Etat et la police de l'environnement. Sylvain GARCIA propose l'aide du Syndicat pour la rédaction du dossier loi sur l'eau, qu'il peut aussi prendre à sa charge.

Nicolas CHAVEROT conclue la réunion en annonçant que, outre les inventaires écologiques prévus cette année, un travail sur les actions de gestion à proposer doit être mené prochainement entre les partenaires de la Roannaise de l'eau, du CRPF et du CEN RA. Le CEN RA mènera par la suite l'animation foncière, à la rencontre des propriétaires de parcelles abritant des zones humides sur la commune de Ranchal.

M. DE BUSSY remercie les membres présents et la séance est levée.

Rédaction : Dorine VIAL – CEN Rhône-Alpes

Avec le soutien de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

